



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION**  
**ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**N° Spécial**

**26 septembre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRE du 26 septembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Page</b>
DRE n° 2017-207	11.09.2017	Avis mettant en demeure la société VALET SERVICE sise 185 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine de respecter, dans un délai de trois mois, les conditions 1.4, 2.3.2, 2.6, 2.10.1, 6.1.1 et 6.1.3 de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié.	3
DRE-BR- CDAC n° 2017-199	14.09.2017	Avis relatif à la demande d'extension de 1583 m2 de l'hypermarché E. Leclerc au sein de l'ensemble commercial « SO OUEST » sur la commune de Levallois-Perret	3

**Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-207, du 11 septembre 2017, mettant en demeure la société VALET SERVICE sise 185 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine de respecter, dans un délai de trois mois, les conditions 1.4, 2.3.2, 2.6, 2.10.1, 6.1.1 et 6.1.3 de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié.**

Par arrêté DRE n° 2017- 207 du 11 septembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la société VALET SERVICE, sise 185 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine, de respecter les conditions 1.4, 2.3.2, 2.6, 2.10.1, 6.1.1 et 6.1.3 de l'arrêté ministériel du 31 août 2009 modifié.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de Neuilly-sur-Seine, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

**Avis DRE-BR-CDAC n° 2017-199 du 14 septembre 2017 relatif à la demande d'extension de 1583 m2 de l'hypermarché E. Leclerc au sein de l'ensemble commercial « SO OUEST » sur la commune de Levallois-Perret**

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL  
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 14 septembre 2017 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-33 du 11 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine
- VU** la demande d'extension de 1583 m2 de l'hypermarché E. Leclerc au sein de l'ensemble commercial « SO OUEST » sur la commune de Levallois-Perret, reçue dans mes services le 23 juillet 2017, et enregistrée sous le numéro 92.17.06. ;

- VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2017, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

**M. André MANCIPOZ** représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental;

**Mme Carine BANSEDE**, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;  
M. Gérard SCHREPFER, **Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret**

**M. Jean-Sébastien SOULÉ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

**Mme Marie-Christine DURIEZ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

**M. Pierre BECK**, association UFC Que Choisir ;

**Mme Nathalie FANFANT**, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris;

**M. Pierre CHASSAT**, représentant M. Patrick BALKANY, maire de Levallois-Perret

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation

Considérant que ce projet est une extension de 1583 m<sup>2</sup> de l'hypermarché E. Leclerc au sein de l'ensemble commercial « SO OUEST » sur la commune de Levallois-Perret ;

Considérant que le projet d'extension du magasin existant n'a pas d'impact visuel et demeure en lien avec le projet urbain initial de restructuration du Quartier Eiffel ;

Considérant que le projet devrait renforcer le rôle moteur de l'hypermarché dans l'ensemble commercial SO OUEST et participer de l'animation urbaine ;

***La Commission procède au vote.***

***Ont voté pour la réalisation du projet :***

**M. André MANCIPOZ** représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du conseil départemental;

**Mme. Carine BANSEDE**, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

M. Gérard SCHREPFER, **Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret**

**M. Jean-Sébastien SOULÉ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;  
**M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;  
**M. Pierre CHASSAT**, représentant M. Patrick BALKANY, maire de Levallois-Perret  
**Mme Marie-Christine DURIEZ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;  
**M. Pierre BECK**, association UFC Que Choisir ;  
**Mme Nathalie FANFANT**, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris;

*S'est abstenu :*

*Néant*

*A voté contre la réalisation du projet :*

*Néant*

*Absents :*

**M. Benoît ROUGELOT, personnalité qualifiée représentant le département de Paris ;**

**Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;**

**M. Geoffroy BOULARD, maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;**

<p><b>La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable concernant la demande, déposée par la société SAS Levallois Distribution, relative à une extension de 1583 m<sup>2</sup> de l'hypermarché E. Leclerc au sein de l'ensemble commercial « SO OUEST » sur la commune de Levallois-Perret.</b></p>
---

Nanterre, le 14 septembre 2017

**P/Le Préfet,  
La sous-préfète, chargée de mission pour l'emploi et  
le développement économique**

**Isabelle HERRERO**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>